



Assemblée générale

Distr. générale
9 janvier 2019
Français
Original : espagnol

Soixante-treizième session
Point 47 de l'ordre du jour
Question des Îles Falkland (Malvinas)

Lettre datée du 3 janvier 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué officiel du Ministère des affaires étrangères et du culte de la République argentine, publié à l'occasion du 186^e anniversaire de l'usurpation des Îles Malvinas par les Britanniques, événement commémoré chaque année le 3 janvier (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 47 de l'ordre du jour relatif à la question des Îles Malvinas.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Martín **García Moritán**



**Annexe à la lettre datée du 3 janvier 2019 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Communiqué de presse

**Question des Îles Malvinas : l'Argentine réaffirme
sa souveraineté légitime**

Le 3 janvier 1833, les Îles Malvinas, qui font partie intégrante du territoire national argentin, ont été illégalement occupées par les forces armées du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Depuis qu'elle a accédé à son indépendance, la République argentine a affiché par les décisions de son Gouvernement sa ferme volonté d'exercer une souveraineté réelle sur les archipels et les territoires maritimes de l'Atlantique Sud hérités de l'Espagne. L'exercice de sa souveraineté a été interrompu il y a 186 ans par l'occupation britannique, acte auquel l'Argentine s'est aussitôt opposée et auquel elle n'a jamais consenti.

Le recouvrement du droit d'exercer notre pleine souveraineté sur les Îles Malvinas, les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants, conformément au droit international et dans le respect du mode de vie de leurs habitants, constitue un objectif permanent et irrévocable du peuple argentin, conformément à ce qui a été fixé par notre Constitution nationale.

L'Organisation des Nations Unies reconnaît l'existence d'une situation coloniale propre aux Îles Malvinas, qui fait l'objet d'un conflit de souveraineté à régler par la République argentine et le Royaume-Uni au moyen de négociations bilatérales dans le respect des intérêts des habitants de ces îles.

Les pays de la région continuent de soutenir les droits de souveraineté légitimes de la République argentine sur les Îles Malvinas, tant bilatéralement que dans le cadre de diverses instances régionales. Des organisations multilatérales comme l'Organisation des États américains, le Groupe des 77 et la Chine et le Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement ont demandé la reprise des négociations.

Le Gouvernement argentin a indiqué qu'il était disposé à reprendre les négociations en vue d'apporter un règlement à ce conflit de souveraineté et réitère sa volonté de continuer d'œuvrer à l'instauration d'un climat de confiance à cet effet.

En cette date si importante pour le pays, le Gouvernement et le peuple argentins réaffirment une fois de plus leurs droits de souveraineté légitimes et imprescriptibles sur les Îles Malvinas, les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants.

Buenos Aires, le 3 janvier 2019